



Fraternité Sacerdotale
Saint-Pierre
5 rue Macdonald
18000 BOURGES

FSSP

OUI,

Je soutiens la Fraternité Sacerdotale saint-Pierre

1 Je choisis le montant de mon don

Montant de mon don : 70 € 100€ 300€ 1000€ Autre :€

Selon ma situation, je bénéficie des déductions d'impôt ci-dessous :

- 66 % de l'Impôt sur le Revenu (dans la limite de 20 % du revenu imposable, mais reportable pendant 5 ans)
- 75 % de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière - ex ISF) (réduction limitée à 50 000 euros)
- 60 % de l'IS (Impôt sur les Sociétés) (dans la limite de 0,5 % du CA)

| POUR UN DON DE | 70 € | 100 € | 300 € | 1000 € |
|---|---------------|-------------|--------------|--------------|
| Impôt sur la Fortune Immobilière, je déduis 75% du montant de mon don, soit | 52,5€ | 75€ | 225€ | 750€ |
| Coût réel de mon don | 17,5 € | 25 € | 75 € | 250 € |
| Impôt sur le Revenu, je déduis 66% du montant de mon don, soit | 46€ | 66€ | 198€ | 660€ |
| Coût réel de mon don | 24 € | 34 € | 102 € | 340 € |
| Impôt sur les Sociétés, je déduis 60% du montant de mon don, soit | 42€ | 60€ | 180€ | 600€ |
| Coût réel de mon don | 28 € | 40 € | 120 € | 400 € |

Nous vous rappelons :

- 300€ = 1 mois d'assurance maladie et mutuelle pour un séminariste dans notre maison européenne de formation en Bavière
- 490€ = 1 mois de cotisations sociales obligatoires d'un prêtre en France
- 2100€ = 1 mois de mutuelle santé pour l'ensemble de nos prêtres en France

2 Je choisis mon mode de versement

Mode A : avec reçu fiscal en déduction de l'Impôt sur le Revenu

- Chèque à l'ordre de Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, à envoyer à notre maison de Bourges dans l'enveloppe T jointe.

Mode B : avec reçu fiscal en déduction de l'Impôt sur la Fortune Immobilière

- Chèque à l'ordre de la Fondation Nationale pour le clergé, à envoyer à notre maison de Bourges dans l'enveloppe T jointe.
- Par virement depuis le site de la Fondation Nationale pour le Clergé :

<https://soutenir.fondationduclerge.com/b/mon-don>

Sur la page « faire un don », sélectionner comme affectation « FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIERRE »

Je reçois un reçu fiscal à mon adresse ci-dessous

Nom, prénom :

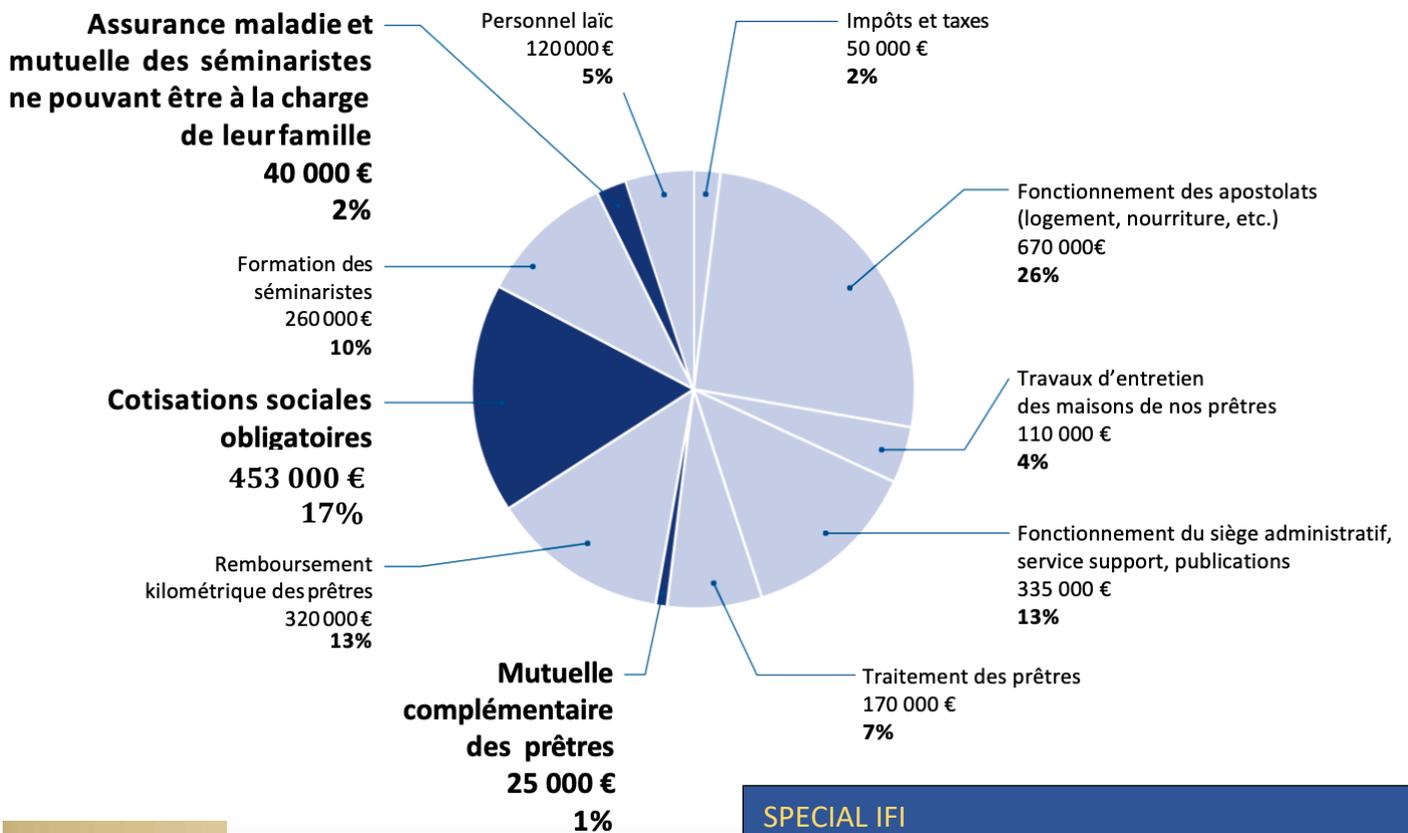
Adresse :

.....

Code postal, ville :



Charges de la Fraternité Saint-Pierre en France (prévisions 2020)



Votre contact
**GÉNÉROSITÉ – IFI – DONNS –
LEGS – ASSURANCES VIE**

L'Abbé Louis Le Morvan est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.
Joignez-le par téléphone au **02.48.67.01.44** ou par courriel : economedistrict@fssp.fr

SPECIAL IFI

Désormais, quel que soit le montant du patrimoine imposable au titre de l'IFI – impôt sur la fortune immobilière, la date de déclaration de l'IFI est la même que celle de votre Impôt sur le Revenu. Votre déclaration IFI 2020 doit être envoyée en même temps que votre déclaration d'Impôt sur le Revenu que vous complétez en mai 2020. Tout don fait avant cette date à la Fondation Nationale pour le Clergé pour soutenir la Fraternité Saint-Pierre est déductible de l'IFI.